Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260212-DELIB2026_05-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2026/05

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 février à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

Membres présents : Rémy GUILLOU, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, André LEROY, Pascal FAMEL.

Absent excusé ayant donné pouvoir :
Yveline LE GAC pouvoir à pascal FAMEL

Absents : Bruno BACCON, Stéphanie SEBILLE

Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

2026 – 05 : Avenant à la convention pour le groupement d'achat d'énergie avec le SDE22

Rapporteur : Xavier LE GUEN

Le comité syndical du SDE22 a validé lors de sa séance du 19 décembre 2025 dernier un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260212-DELIB2026_05-DE

Il est proposé à l'assemblée de valider le projet d'avenant n°2 au groupement de commandes pour l'achat d'énergie ci-joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE l'avenant à la convention pour le groupement d'achat d'énergie avec le SDE22,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Rémy GUILLOU

La secrétaire de séance
Aurélie LE SAOUT

MAIRIE DE PLOUISY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)